



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE QUARTIER DU LUNDI 12 MARS 2012

Ordre du jour :

Election du Conseil de Quartier.

Préambule :

André KROP et Bamadi SANOKHO ont animé la réunion. André Krop est l'élu référent sur le quartier.

Kawtare ALA, l'agent de développement référent sur le quartier, s'est chargée de l'élaboration de ce compte-rendu.

I. Présentation des Conseils de Quartier.

Historique des Conseils de Quartier

- 27 mars 2003 : Un texte d'orientation sur la démocratie locale est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.
- Élaboration de la charte des conseils de quartiers, adoptée en février 2006.
- Septembre 2006 : Assemblées constituantes des conseils de quartiers. Les conseils de quartier ont essentiellement un rôle d'animation de la vie démocratique du quartier.
- Novembre 2008 : Réunion bilan du fonctionnement des conseils de quartiers, suivi en avril 2009 de rencontres des différents collectifs de la vie citoyenne et démocratique dans l'objectif de Simplifier la charte après 3 ans de fonctionnement pour améliorer le fonctionnement et favoriser la participation
- Juin 2009 : Adoption de la charte modifiée des conseils de quartiers au Conseil Municipal
-

La nouvelle Charte des Conseils de Quartier

Objectifs :

- *Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier en relation avec l'ensemble de la ville autour d'un projet à dimension sociale, urbaine, économique et culturelle.*
- *Favoriser une participation permanente des populations, suivie d'effets, pour que tous les citoyens puissent constater que leur intervention compte et produit des changements concrets dans leur vie et dans la ville.*
- *Encourager toute initiative visant à inventer et expérimenter de nouvelles pratiques démocratiques et à promouvoir l'intervention, l'autonomie et la responsabilité des citoyens.*

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.

Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



L'Assemblée Générale de Quartier

Tous les habitants (citoyens français ou étrangers) du quartier sont invités à l'assemblée générale de quartier. Les conseils de quartiers sont élus lors de l'assemblée générale de quartier, présidé par un conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly.

Les assemblées générales de quartier ont lieu au moins 2 fois par an.

L'Elu référent

Le conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly sera *l'élu référent* du conseil de quartier. Son rôle est de faciliter le travail entre le conseil de quartier et la municipalité. Il est à la charnière entre eux. L'élu référent n'est pas chargé de l'animation du conseil de quartier, ni d'un quelconque contrôle. Proche et disponible, il est un point d'appui pour tisser des liens dans l'ensemble du quartier. Il pourra faciliter le travail et les actions du conseil de quartier. En s'assurant de l'application de la charte, il se porte garant de la démocratie au sein du conseil de quartier et du respect des engagements de la ville à l'égard de celui-ci. Sa présence est facultative lors des réunions du conseil de quartier.

Le conseil de quartier

Le conseil de quartier doit être composé d'au moins 10 membres. Il est désigné pour une période de 2 ans

Lors de l'élection des membres du conseil de quartier, les principes suivants doivent être pris en compte :

a) s'assurer de la diversité des lieux d'habitation, de la "diversité sociale", de la diversité politique, de la diversité des tranches d'âge, de la parité hommes/femmes, de la motivation ...

b) s'assurer aussi de la participation d'acteurs organisés du quartier : conseil d'école, associations de quartier, amicales de locataires, entreprises (C.E., direction), organisations syndicales, artisans, commerçants

Le conseil de quartier se dote d'une direction collégiale de trois membres représentatifs de la diversité du conseil de quartier.

Un Conseiller municipal ne peut pas être membre de ce trio. Ce trio assure le bon fonctionnement du conseil de quartier. Il constitue l'interlocuteur du conseil municipal.

Les prérogatives et responsabilités des conseils de quartier sont définies ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale

2. Actions : projets et propositions

3. Avis obligatoires et facultatifs

La place de l'enfance : favoriser l'expression des enfants et des jeunes

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier.

L'élu référent est l'interlocuteur entre le conseil de quartier et le conseil municipal.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du conseil de quartier un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

Conférence annuelle

Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :

- Établir un rapport d'activité
- Débattre des grands projets de ville
- Proposer des orientations de travail pour l'année à venir

Chaque conseil de quartier désigne au moins 15 délégués à la conférence annuelle (les 10 membres actifs + 5 habitants élus lors d'une réunion de l'assemblée générale de quartier)

Découpage en quartier

Le découpage de la ville en quartiers a été déterminé en fonction d'éléments géographiques (par exemple, la séparation de l'autoroute entre le Chaperon Vert et le Plateau) ou historiques (volonté des habitants que le Val de Bièvre soit reconnu comme un quartier à part entière).

Moyens

Le conseil de quartier dispose d'une enveloppe de 5000 euros, pouvant notamment être utilisée pour des actions de communication.

Une double page est consacrée aux conseils de quartier dans le Vivre à Gentilly depuis janvier 2010.

Le conseil de quartier bénéficie d'un créneau d'utilisation de la salle des événements familiaux (Baquet), les lundis de 20h30 à 23h.

Le conseil de quartier dispose d'un ordinateur avec connexion internet en wifi.

II. Les échanges.

Bilan du Conseil de quartier 2009-2011 et sujets abordés

Le CDQ a pu organiser de nombreuses initiatives dans le quartier:

- Pique-nique au Parc du Coteau en 2009 en partenariat avec l'association Cercle d'Art dans le cadre de courant d'art
- Déjeuner sur l'herbe à Picasso en 2010
- Nettoyage du parc du Coteau - 3 éditions
- Soirée Crêpe au CMAC
- Après-midi Jeux de société CMAC
- Concours décoration et balcon de Noël
- 3 soirées festives à l'école Gustave Courbet
- Fête de quartier 2011 au square du 19 mars 1962
- Pictionary Chocolat en mars 2012
- Des réunions tous les lundis ou le 1^{er} du mois selon les activités et rencontres ponctuelles sur le projet Sanofi Sanofi

Sa mobilisation à l'amélioration du cadre de vie :

- Amélioration rue Boulineau avec l'installation de bacs à fleurs suite à des rencontres avec les riverains
- Amélioration du square du 19 mars 1962
- Actions avec Intermarché et le garage de la rue Fraysse autour des problèmes de voisinage

Démarches en cours liées à l'environnement du quartier: entretien du mobilier urbain ; Affichage propreté canine ; plantation rue Boulineau pour une meilleure visibilité ; Problèmes liés aux nuisances d'Intermarché ; déplacement et stationnement ; pistes cyclables ; travaux d'aménagement.

Concertation et lien avec la ville et les CDQ :

- Manque d'échanges entre les CDQ, besoin de travailler en amont sur de nouvelles étapes afin de permettre aux différents conseils de quartier de préparer un temps d'échange constructif sur des thèmes établis. Une présentation écrite des actions de chaque CDQ (bilan positif et négatif) qui serait transmise à tous les conseils dans le but de les faire se rencontrer. Mettre en place des fiches types selon des domaines prédéfinies, qui pourraient être remplies par chaque CDQ et ensuite être retournée à chacun afin de préparer de vrais échanges entre les Conseils de quartier sur le fonctionnement, les actions, les priorités,...
- *Concertation Sanofi* : besoin de travailler plus en amont, de récupérer les informations et les documents assez tôt afin de permettre aux membres du CDQ de préparer leurs retours dans des délais raisonnables.
- Comment améliorer les relations avec les services et faire avancer les dossiers ?

- Développer la communication entre les CDQ : Invitation aux manifestations organisées par chaque CDQ dans le but de se retrouver entre CDQ et de pouvoir échanger autour de temps plus conviviaux.

III. Liste des membres du Conseil de Quartier.

16 conseillers de quartier ont été cooptés lors de l'assemblée générale de quartier.

Les conseillers du quartier Val de Bièvre sont donc :

- Monsieur BENENSON James
- Madame FRANCOIS-VADROT Fabienne
- Madame GIFFARD Isabelle
- Monsieur GUERIN Pascal
- Monsieur LARIDON Claude
- Madame LEPEINTRE PEARSON Marie-Pierre
- Monsieur PEARSON Andrew
- Monsieur PELLIER Guy
- Monsieur PILON Marc
- Madame RIVIER-BENENSON Danielle
- Madame TRUFFAULT Frédérique
- Monsieur TRUFFAULT Jean-Marie